

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

### AU PLUS OFFRANT



Sur la commune **d'AUBIGNAN** (84810), La Rodde, 2015 avenue du Majoral Jouve, un logement portant le n°D47 avec un emplacement de parking extérieur situés dans la résidence de tourisme « **LES DEMEURES DU VENTOUX** » soumis au régime de la copropriété, cadastré :

- **Section AW n° 15** lieudit «2015 avenue du Majoral Jouve» d'une contenance de 5ha58a67ca
- **Section AW n° 38** lieudit « LA RODDE » d'une contenance de 17a92ca

**Le lot n° 121** : Dans le bâtiment DB, un logement de 48,2 m<sup>2</sup> portant le n° D47  
Et les 47/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales  
Et les 395/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment DB

**Le lot n° 344** : un emplacement de parking extérieur  
Et les 1/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

**Mise à prix : 20.000,00 € (vingt mille euros)**

**VISITE : LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 DE 10H00 A 11H00 SUR PLACE**, effectuée par la SCP MAZE BAUDE, huissier de justice à Orange (Tél. : 04 90 34 02 50).

**L'ADJUDICATION** aura lieu le **MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 10H30** au Palais de Justice de Carpentras (84200), 52 place du Général de Gaulle, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

**DESCRIPTION** : un logement de 48,20 m<sup>2</sup> portant le n° D47, comprenant :

Au rez-de-chaussée : cuisine/séjour, wc, terrasse,

Au premier étage : 2 chambres, salle de bains avec wc.



**Les enchères** ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un avocat inscrit au Barreau de Carpentras, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

**Occupation** : Le bien saisi est loué de façon saisonnière selon contrat de bail commercial « rendement » consenti pour une durée ferme de 11 ans en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, renouvelé par tacite reconduction.

**Conditions de la vente** : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant. Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

### **POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :**

- Maître Lionel FOUQUET, Membre de la SELARL PYXIS AVOCATS, avocat poursuivant la vente, 243 Bd Albin Durand à Carpentras, Tél : 04.84.51.00.00 **qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.**
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Carpentras où le cahier des conditions de vente a été déposé et enregistré sous le numéro RG 21/44.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de CARPENTRAS.

Fait et rédigé à Carpentras,  
Le 8 août 2022

**Lionel FOUQUET**